

Comité syndical du 06 mars 2026

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 20 février 2026, s'est réuni en Comité syndical le vendredi 3 mars 2026, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ALLEN0	VINCENT	Pouvoir à N. Perrin
2	DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	ORAIN-GROVALET	CHRISTINE	Pouvoir à L. Coulombel
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	DE CALAN	MAËL	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	Pouvoir de C. Orain-Grovalet
2	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE	PERRIN	NICOLAS	Pouvoir de V. Alleno
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LE RAY	PHILIPPE	Pouvoir à S. Lemoulinier
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	Pouvoir de P. Le Ray
3	CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	COTTEN	MICHEL	
3	GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	KERMORVANT	PATRICE	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE MEUR	FREDERIC	
3	GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LE BARS	YANNICK	Pouvoir de G. Egault
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	Pouvoir de J. Le Jeune
3	LAMBALLE TERRE ET MER	RUFFET	YVES	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	EGAULT	GERVAIS	Pouvoir à Y. Le Bars
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOËL	Pouvoir à C. Drezet
3	REDON AGGLOMERATION	JOULNEAU	LIONEL	
3	RENNES METROPOLE	HUAUME	YANN	
3	VITRE COMMUNAUTE	DELAUNAY	JEAN-LUC	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	TEXIER	FREDERIC	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-LOUIS	

4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	SALAUN	GILLES	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	
4	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	MICHOT	BENOIT	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	
4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
4	ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	GODET	LOÏC	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILLE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	POHER COMMUNAUTE	LE LOUARN	ERIC	

Membres invités :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
	PAIERIE REGIONALE	MLYNARSKI	ANNE	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00

Le Président invite Jérôme LAMACHE, Directeur général de Mégalis Bretagne à compter du 30 mars 2026, à se présenter.



Comité Syndical du 6 mars 2026



Ordre du jour

1. Modernisation des administrations et services numériques
 - Actualité des services numériques
 - Services Breizh Cyber : modification du barème de contribution
 - Convention avec le Mipih-SIB (Numih France) relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°1 modifié
 - Convention avec le Mipih-SIB (Numih France) relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°2
2. Projets coopératifs
 - Centrale d'achat KorriGo : modification de la convention d'adhésion
 - Convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne : avenant n°1
3. Bretagne Très Haut Débit
 - Etat d'avancement du projet
 - Avenant n°21 à la convention de délégation de service public
4. Budget
 - Approbation des comptes de gestion 2025
 - Vote des comptes administratifs 2025
 - Budgets supplémentaires 2026
5. Ressources Humaines
 - Mise en place d'un comité social territorial local

Comité syndical du 6 mars 2026

2



PV du Comité syndical du 18 décembre 2025

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 18 décembre 2025
 - Envoyé le 22 janvier 2026

Comité syndical du 6 mars 2026

3

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter l'actualité des services numériques mutualisés.



1. Modernisation des administrations et services numériques

- Actualité des services numériques
- Services Breizh Cyber : modification du barème de contribution
- Convention avec le Mipih-SIB (Numih France) relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°1 modifié
- Convention avec le Mipih-SIB (Numih France) relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°2

Comité syndical du 6 mars 2026

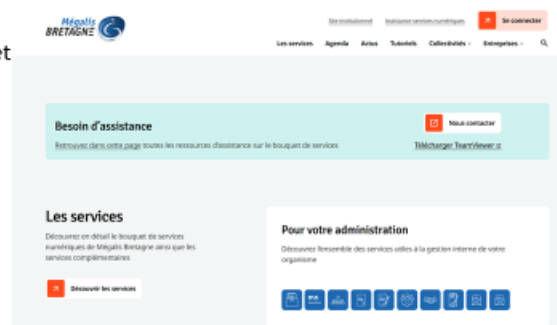
4



1. Modernisation des administrations et services numériques

Actualités des services

- **PORTAIL d'accès aux services** : mise à jour avec le site Internet services.megalis.bretagne.bzh
- **SALLE DES MARCHES** :
 - nouveau module de publicité
 - préparation activation du nouveau module Rédaction
 - activation du module IA Génération CCTP
- **PARAPHEUR** : changement de modalités pour la signature des flux comptables = 468 parapheurs activés
- **SOCLE D'IDENTITES** :
 - Mise à jour commune avec le GIP ARNia (évolutions fonctionnelles dont MFA - authentification multifacteur)
 - Connexion de l'annuaire Mégalis au système Proconnect de l'Etat
 - Développements permettant l'activation des services de l'ANCT de la Suite Territoriale



Comité syndical du 6 mars 2026

5



1. Modernisation des administrations et services numériques

Actualités des services

■ SIGNATURE EN LIGNE:

- Lancement d'une expérimentation avec 8 collectivités pilotes.
- Développements pour améliorer le service en lien avec Gironde Numérique.

■ SUITE TERRITORIALE

Service complémentaire soumis à contribution : Messages, Fichiers, Projets, Espace sur demande
Pour les communes <= 3500 habitants et les EPCI <= 15 000 habitants

- Envoi d'un courrier aux communes prioritaires (sans messagerie professionnelle)
 - Organisation de deux webinaires de présentation
 - Participation aux ateliers organisés par l'ANCT pour la préparation des déploiements
- **PARCOURS ACCESSIBILITE NUMERIQUE** proposé aux EPCI et leurs communes
- Réunion de sensibilisation + diagnostic flash du site internet + premières recommandations



1. Modernisation des administrations et services numériques

Actualités des services

- #### ■ PUBLICATION DES ACTES SUR LES SITES INTERNET : ajout d'un tampon sur le document avec la date de publication
- ⇒ Généré au moment de télécharger le document
 - ⇒ Sans impact dans le cas de la signature électronique du document
 - ⇒ Mise à jour si la date de publication est modifiée par un agent dans l'outil de gestion des publications



Actualités des services

■ **RENDEZ-VOUS EN LIGNE**

- Démarrage avec des collectivités pilotes - T2 2026

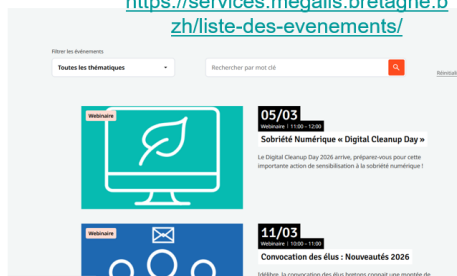
■ **ELECTIONS MUNICIPALES - actions réalisées**

- Mailing sur les procédures autour des certificats électroniques
- Webinaire sur la commande de certificats électroniques
- Actualité sur le site internet avec les recommandations des préfectures/trésoreries
- [Création d'un guide pratique pour les DGS et les SG](#)
- [A venir : Guide Elus sur les services Mégalis](#)

■ **Prochains évènements**

- 11/03 : Webinaire Convocation électronique des élus présentation des nouveautés
- 25/03 matin : Groupe de Travail Acheteurs
- 16/06 : Groupe de Travail Référents à Vannes, accueil par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Tous les évènements sur le site
<https://services.mégalis.bretagne.bzh/liste-des-evenements/>



Comité syndical du 6 mars 2026

10

Actualités des services

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE

- Suite aux dernières instances fin 2025,
- proposition de créer un groupe de travail
- afin de définir les coopérations possibles et les mutualisations envisageables

1^{ère} réunion politique en janvier

Avoir une vision politique commune : formaliser les principes/valeurs communes : gouvernance, frugalité, souveraineté, transparence, ...

Accompagner le passage à l'échelle pour les collectivités bretonnes sur des IA respectant la vision commune

Proposition
Nouvelle réunion
début juin

Les objectifs fixés au GT OPERATIONNEL

- Recenser les expériences sur le territoire
- Identifier les cas d'usages à mutualiser
- Travailler sur ces cas d'usages en lien avec les principes et valeurs définis

15 collectivités représentées
Dates du GT :
11/02 matin
12/03 AM

Comité syndical du 6 mars 2026

11

Nicolas Perrin, délégué titulaire du Département d'Ille et Vilaine, se demande si un partenariat existe avec l'association CapDémat et propose l'organisation d'un temps d'échange avec Muriel Chabert et Ludovic Coulombel sur ce sujet.

Services Breizh Cyber : modification du barème de contribution

Les modifications réalisées par le centre de réponses aux incidents cyber, portent sur :

- le **changement de solution** pour l'analyse des vulnérabilités (solution SEKOST) dans le pack TRIAD et le pack TRIAD+ ;
- l'évolution du service de sécurisation des messageries (RESK) qui évolue vers une **sécurisation** complète de la **messaging M365** ;
- la mise à jour des **périodicités d'exécution** des services;
- Une modification des **tarifs**.

Le **bon de commande est modifié en conséquence** avec les tarifs associés :

	Communes (en nb d'habitants) EPCI (en nb d'habitants) Autres entités (en nb d'habitants)	<= 3500 < 50 agents	De 3501 à 10 000 <= 20 000 De 50 à 99 agents	De 10 001 à 20 000 De 20 001 à 50 000 De 100 à 199 agents	> 20 000 De 50 001 à 150 000 De 200 à 499 agents	> 150 000 + CD + CR De 500 à 999 agents	> 1000 agents
TARIF €/an	PACK TRIAD (coût annuel)	950 € ☐	1 400 € ☐	2 500 € ☐	4 300 € ☐	8 500 € ☐	Devis sur demande
	PACK TRIAD+ (coût annuel)	1 000 € ☐	2 050 € ☐	3 850 € ☐	5 500 € ☐	10 100 € ☐	Devis sur demande
	Service DENN (coût unitaire)	850 € ☐	1 200 € ☐	1 700 € ☐	2 100 € ☐	2 600 € ☐	Devis sur demande
	Service RESK (coût annuel)	1 000 € ☐	1 900 € ☐	4 200 € ☐	7 300 € ☐	13 000 € ☐	Devis sur demande

Il est proposé :

- D'APPROUVER le bon de commande modifié relatif au service complémentaire « Cyber - Services Breizh Cyber »

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- D'ADOPTER le bon de commande modifié relatif au service complémentaire – Cyber – Services Breizh Cyber

Convention avec le Mipih-SIB (Numih France) relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°1 modifié

- Conformément à la convention, un bilan a été effectué afin d'examiner l'ensemble des évolutions apportées sur le périmètre des services numériques, au cours de l'année 2025.
- Un projet d'avenant avait déjà été présenté au comité syndical du 18 décembre 2025 afin de fixer le **montant de la régularisation pour les coûts de fonctionnement**. Depuis, Numih nous a communiqué :
 - le taux de révision pour l'année 2026 fixée à + 1,8 %
 - la baisse du coût de fonctionnement du service Socle d'identités grâce à la mutualisation réalisée avec le GIP ARNiA effective à partir de janvier 2026
- L'**avenant n°1 modifié prend en compte ces nouveaux éléments pour la période 2026-2029**. La régularisation pour l'année 2025 quant à elle reste la même et s'élève à 10 177,25 €.

Il est proposé :

- D'APPROUVER l'avenant n°1 modifié à la convention pour l'exploitation et la maintenance de la plate-forme de services avec le MIPIH-SIB (Numih France) ;
- D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 modifié.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 modifié à la convention pour l'exploitation et la maintenance de la plate-forme de services avec le MIPIH-SIB (Numih France) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 modifié.



1. Modernisation des administrations et services numériques



Convention avec le Mipih-SIB (Numih France) relative à l'exploitation de la plateforme de services numériques : avenant n°2

- Concernant le service « Convocation des élus et gestion des réunions », il utilise un composant permettant l'envoi de SMS, nommé « LSMessages ».
- L'usage de ce composant par les collectivités augmentant, il est nécessaire de prévoir la possibilité d'ajouter des packs de SMS.
- L'avenant n°2 fixe les modalités d'ajouts de SMS pour le service concerné.

Il est proposé :

- D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention pour l'exploitation et la maintenance de la plate-forme de services avec le MIPIH-SIB (Numih France) ;
- D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°2 à la convention pour l'exploitation et la maintenance de la plate-forme de services avec le MIPIH-SIB (Numih France) ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2.

Le Président invite Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter l'actualité des projets coopératifs.



2. Projets coopératifs

- Centrale d'achat KorriGo : modification de la convention d'adhésion
- Convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne : avenant n°1

Nicolas Perrin, délégué titulaire du Département d'Ille-et-Vilaine, s'interroge sur la possibilité de personnaliser le visuel de la carte KorriGo afin d'identifier le territoire communal, intercommunal ou départemental

Le Président précise que la carte KorriGo est la même partout en Bretagne, ayant vocation à donner accès à des services publics sur l'ensemble du territoire régional.



Centrale d'achat KorriGo : modification de la convention d'adhésion

- Par délibération n°23-15 du 20 juin 2023, le Syndicat mixte avait ajouté la possibilité dans le cadre de la centrale d'achat KorriGo de commander des postes d'émission de cartes, en plus des cartes et étuis déjà présents.
- Le projet ayant été depuis abandonné, il convient de retirer de l'objet de la centrale d'achat la possibilité de commander des postes d'émission de cartes KorriGo.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER la convention modifiée d'adhésion à la centrale d'achat KorriGo ;
 - D'AUTORISER le Président à signer la convention.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.

- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention modifiée d'adhésion à la centrale d'achat KorriGo ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.



Convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne : avenant n°1



- Dans le cadre du déploiement de la carte KorriGo à l'ensemble des lycées publics bretons et dans les collectivités, un besoin commun de gestion et SAV des cartes KorriGo sur le volet multiservices a émergé pour la Région Bretagne et Mégalis Bretagne.
- La mise en place d'un portail numérique de commande de cartes et de SAV permettra de répondre à ce besoin et de faciliter la création de cartes, dans le respect des contraintes communes de la carte KorriGo, pour les lycées et les collectivités non pourvues de réseaux de transport utilisant KorriGo. Cela permettra à la Région de fournir une carte KorriGo aux usagers des lycées qui ne possèdent pas de carte car ils ne sont pas transportés. Les collectivités volontaires pourront quant à elles être autonomes dans le déploiement de la carte pour du multiservice (accès aux piscines, médiathèques, déchetteries, etc.).
- Pour le développement du portail de commande et de gestion du SAV des cartes KorriGo, la durée de la convention est allongée jusqu'au 1^{er} septembre 2027 et des moyens supplémentaires estimés à 48 000 € HT seront mobilisés par la Région Bretagne.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne ;
 - D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1.

Comité syndical du 6 mars 2026

17

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention KorriGo Multiservices, mon-compte.bzh et mes-services.bzh avec la Région Bretagne ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1.

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du Projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter l'actualité du projet BTHD.



3. Bretagne Très Haut Débit

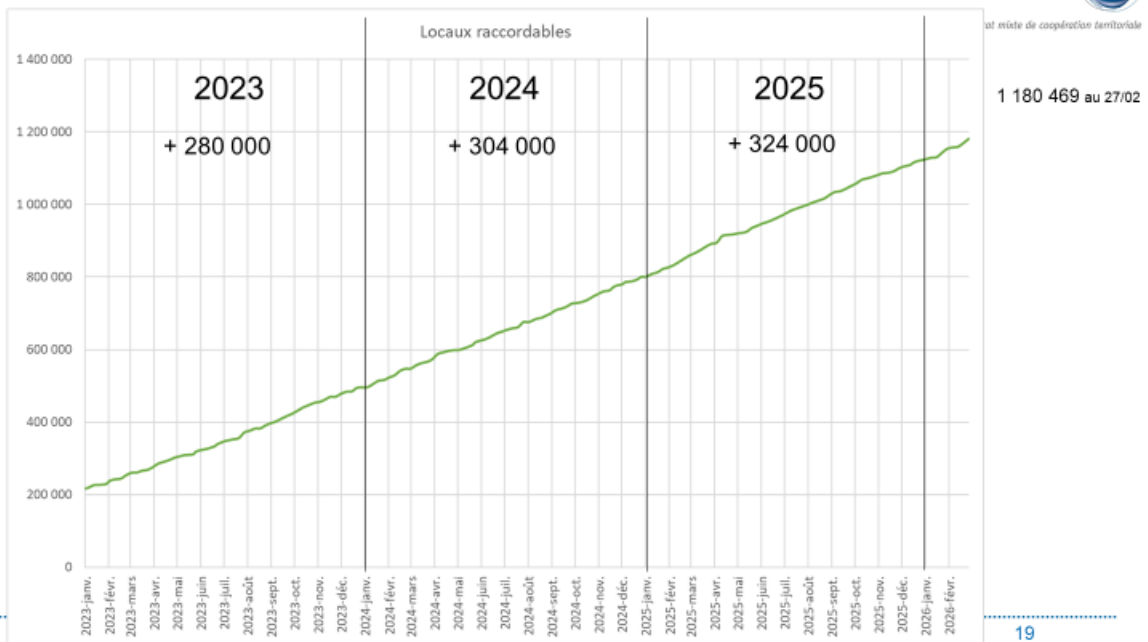
- Etat d'avancement du projet
- Avenant n°21 à la convention de délégation de service public

Comité syndical du 6 mars 2026

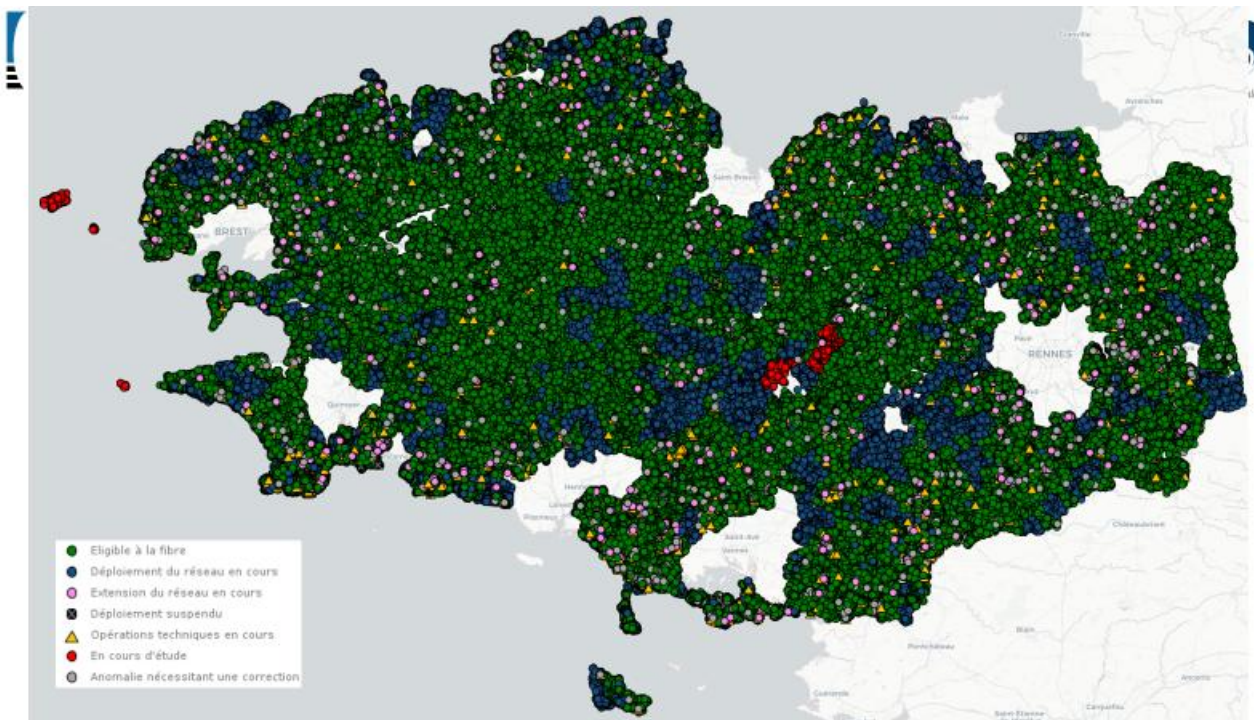
18



Evolution des locaux raccordables depuis janvier 2023



19



Avancement du projet sur les îles



■ Batz et Bréhat

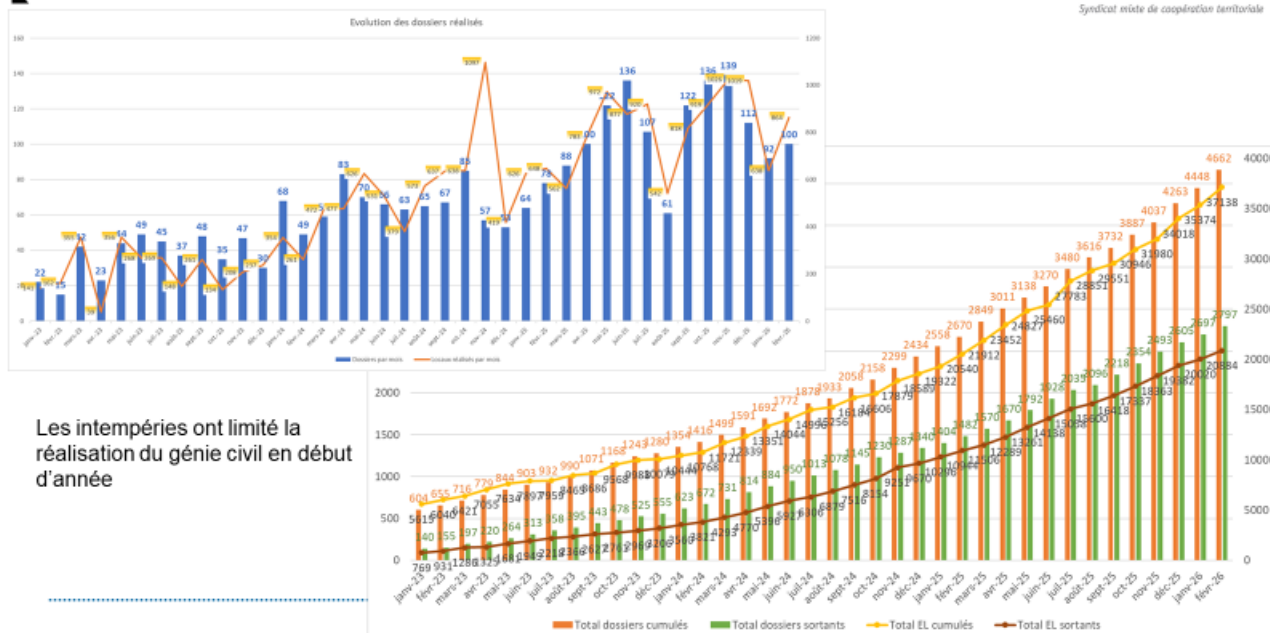
- Pose des câbles sous-marins terminée
- Déploiement FttH sur les îles en cours (fin prévue été 2026)



■ Ouessant, Sein, Molène, Houat et Hoëdic

- Marché global de performance attribué à Orange Concessions, nom de l'entité :
- Travaux lancés sur Ouessant, Sein et Molène
- En attente sur Houat et Hoëdic de disponibilité des pylônes





Cartographie des risques

■ Résilience du réseau : réalisation d'une cartographie des risques

- Etude démarrée le 6 février 2026
 - Etape 1 : Intégration des différents jeux de données d'entrée
 - Etape 2 : Cartographie des données d'entrée
 - Etape 3 : Analyse cartographique de risques
 - Etape 4 : Attribution d'une note de risque à chaque unité d'infrastructure
 - Etape 5 : Prioriser les actions à mener pour renforcer la robustesse du réseau
- Restitution à l'été 2026

Maël De Calan, délégué titulaire du Département du Finistère, salue les avancées présentées, notamment la progression du nombre de prises construites et le respect rigoureux des engagements spécifiques aux îles. Il souhaite néanmoins formuler une observation concernant la campagne de communication « La fibre arrive partout ». Si l'impact visuel de cette campagne est notable, en tout cas dans le Finistère, celle-ci soulève deux problématiques : la promesse d'une disponibilité immédiate de la fibre crée un décalage avec la réalité de certains foyers dont le raccordement effectif n'interviendra que dans quelques mois. Ce décalage génère une frustration exprimée par les habitants auprès des maires et des présidents d'EPCI. De plus, cette campagne de communication entretient une ambiguïté entre le Conseil régional de Bretagne et le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Il souligne que Mégalis Bretagne constitue une « maison commune », et estime que la présidence du syndicat doit se porter

garante d'une distinction claire entre les actions relevant de la Région et celles portées collectivement par le Syndicat mixte.

Le Président précise que cette campagne est une initiative exclusive de la Région Bretagne, qui en assure seule le financement et en aucun cas une dépense engagée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Conformément aux accords communs, La Région a intégré l'ensemble des logos des partenaires financeurs. Le Président rappelle qu'à l'instar des intercommunalités, des communes ou des départements qui communiquent sur le déploiement de la fibre, la Région doit pouvoir valoriser une politique qu'elle soutient activement et réaffirme l'engagement de finaliser le déploiement de la fibre d'ici la fin de l'année 2026. Le Président invite l'ensemble des élus à la vigilance lors de leurs futures communications (bulletins municipaux, presse, affichage) et rappelle l'obligation de faire figurer les logos de tous les contributeurs, notamment ceux des EPCI, des Départements, de la Région, de l'Etat et de l'Union européenne.

Mael de Calan souligne le risque de confusion pour le public si les collectivités multiplient les communications isolées sur le même projet. S'il réaffirme la pleine légitimité du Président à être en "première ligne" dans la maison commune Mégalis pour incarner l'institution et porter la parole politique, il préconise toutefois une meilleure coordination des campagnes de communication. L'objectif est de garantir une cohérence d'ensemble et de placer chaque échelon territorial sur un pied d'égalité.

Le Président souligne que certaines intercommunalités souhaiteront communiquer de manière autonome auprès de leurs administrés. Comme ils le feraient pour le coût d'une piscine ou de la réfection d'un centre-bourg. S'il juge possible une coordination à l'échelle des départements bretons, il estime qu'à l'échelle intercommunale ce sera plus complexe à mettre en œuvre à court terme. Mais le Président propose d'étudier une éventuelle coordination lors d'une prochaine réunion de Bureau.

Yannick Le Bars, délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération, relaie également la remarque du bureau communautaire de l'EPCI sur le manque de visibilité des partenaires cofinanceurs dans le cadre de cette campagne de communication.

Le Président rappelle que seule la Région Bretagne a assuré le financement de cette communication. Si les autres partenaires sont bien cités, il admet que les Départements ou les 57 intercommunalités financeurs du projet ne sont peut-être pas assez visibles. L'engagement est pris de veiller à une visibilité équilibrée de l'ensemble des partenaires dans les communications futures.

Jean-Louis Buannic, soulève une problématique technique liée au déploiement de la fibre optique. Plusieurs communes signalent des blocages de fourreaux situés sur le domaine public. L'opérateur Orange demande que les administrés interviennent directement pour résoudre ces dysfonctionnements, prétextant que les fourreaux ne sont pas sa propriété.

Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, souligne qu'il y a un débat national sur ce sujet concernant la propriété des fourreaux ayant servi au raccordement initial du réseau cuivre. Actuellement, l'opérateur Orange décline sa responsabilité de maintenance, renvoyant la charge des réparations aux propriétaires privés. Cette situation est particulièrement bloquante lors du déploiement de la fibre optique : si la gaine est endommagée, le propriétaire se retrouve souvent démuné sur le plan technique et financier. Des discussions sont en cours au niveau national afin de clarifier la responsabilité juridique de ces infrastructures.

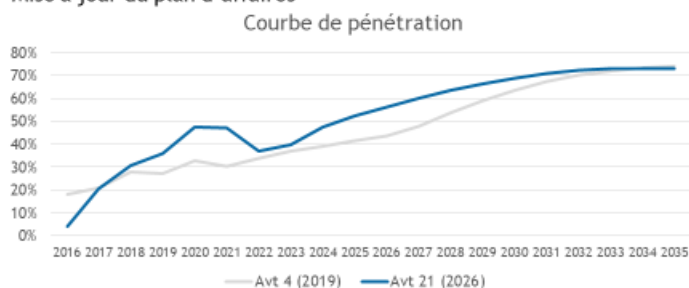
Le Président invite Patrick Malfait à présenter l'avenant n°21 à la convention de délégation de service public.



Avenant n°21 – DSP Plan d'affaires



■ Mise à jour du plan d'affaires



	Avt 4 (2019)	Avt 21 (2026)
Nb. de prises raccordables	1 450 406	1 526 094
Taux de pénétration	74%	73%
Nb. de prises raccordées	1 073 582	1 114 049
Chiffre d'affaires	1 731 M€	2 113 M€

Commission de Délégation de Service Public du 5 février 2026

24



Avenant n°21 – DSP Redevances



■ Redevances d'usage : + 71,5 M€

	Avt 4 (2019)	Avt 21 (2026)
Redevance R1	24,7 M€	33,0 M€
Redevance R2	92,2 M€	93,5 M€
Redevance R3	370,7 M€	432,6 M€
Total redevances d'usage	487,6 M€	559,1 M€

■ Redevance de contrôle : + 50% / an

	Avt 4 (2019)	Avt 21 (2026)
Redevance R4	100 k€ / an	150 k€ / an

Maintien de l'indexation

Commission de Délégation de Service Public du 5 février 2026

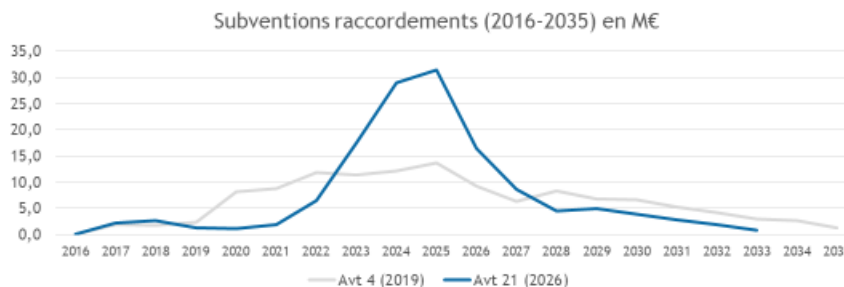
25



Avenant n°21 – DSP Plafond des participations publiques

- Subventions raccordements : + 11,3 M€

	Avt 4 (2019)	Avt 21 (2026)
Subventions raccordements	125,7 M€	137,0 M€



- Plafond de subventions : 137,0 M€



Avenant n°21 – DSP Versement d'une avance par THD Bretagne à Mégalis Bretagne

- Estimée à la fin du premier semestre 2026 sur la base des redevances R1, R2 et R3 versées au titre du S2 2025 et du S1 2026
- Egale à l'écart entre 60 M€ et la somme des redevances ci-dessus.
 - Estimation de redevances : 50 M€
 - Estimation de l'avance : 10 M€
- Versée avant le 31 août 2026 pour soutenir la trésorerie du Syndicat mixte en 2026
 - Si l'avance versée par anticipation est supérieure à l'avance recalculée à la fin du S2 2026, l'écart entre le montant estimatif initialement versé et le montant définitif sera déduit du paiement des redevances du S2 2026.
- Viendra en déduction du solde du compte de Retour à Meilleure Fortune à l'échéance de la DSP

Maël De Calan, Délégué titulaire du Département du Finistère, s'interroge sur le plafonnement des redevances versées au syndicat si le taux de pénétration est supérieur aux estimations.

Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, précise que les redevances ne sont pas plafonnées et suivront l'évolution du chiffre d'affaires.

Maël de Calan s'interroge sur l'impact d'un point de plus du taux de pénétration sur le montant des redevances.

Patrick Malfait précise que cela est désormais simulable grâce au nouveau modèle de plan d'affaires, dénommé MFO (Modèle Financier Orange concession).



Avenant n°21 – DSP Plafond et modalités de calcul des pénalités d'exploitation

- Dans la Convention initiale, le plafond des pénalités d'exploitation était de 2 300 000 €, toutes pénalités confondues, sur la durée totale de la Convention.
- Ce plafond n'a pas été réévalué selon la volumétrie des prises en exploitation et du retour d'expérience des 10 premières années de la Convention
- Un risque était identifié d'atteindre ce plafond avant la fin de la Convention
- Ce montant est réévalué à 14 000 000 €
- En contrepartie, le délégataire demande de revoir le délai d'application à 10 jours ouvrés au lieu de 10 jours calendaires, et de revoir le seuil de déclenchement au-dessus de 10 % des tickets ouverts au lieu de 5%, ces modalités étant la pratique constatée sur d'autres RIP en exploitation.
- Un travail doit être effectué en 2026 sur la prise en compte de catégories et de délais de blocage tiers des incidents



Avenant n°21 – DSP Travaux complémentaires de raccordement

- Mégalis Bretagne confie à THD Bretagne les Travaux complémentaires de raccordement visés à l'Annexe 32
 - Les constructions (hors raccordement) des éléments réseaux propres au FTTE
 - La résolution des échecs de raccordement
 - Les travaux visant à rendre éligibles les immeubles, lotissements ou maisons individuelles non réalisés par Mégalis Bretagne afin de les rendre raccordables
 - Les travaux visant à rendre éligibles les sites techniques, les armoires techniques ou chambre des boîtiers de raccordement des antennes mobiles
 - Le raccordement Immobilier neuf des Maisons Individuelles, y.c. la création d'infrastructure des Points d'Accès Réseau
 - Le raccordement Immobilier neuf des Logements Collectifs et des Zones d'Aménagement Concertées, y.c. la création d'infrastructure des Points d'Accès Réseau
 - La création de ressources réseau au PM et au PA



- Le Délégataire prend en charge les coûts de construction des Travaux complémentaires de raccordement dans la limite d'un plafond annuel de deux millions huit cent mille euros (2 800 000 €) prix de base 2025 et dans la limite d'un plafond global de vingt-cinq millions d'euros (25 000 000 €) prix de base 2025.
- Les travaux de Génie Civil en D3 sur les nouvelles prises raccordées et les coûts de désaturation et de création de Points de Mutualisation sont réalisés par le Délégataire dans la limite d'un plafond global de trois millions trois cent mille euros (3 300 000 €) prix de base 2025.
- Pas de plafond pour le FTTE
- Les engagements de délai maximum et des causes d'aléa sont stipulés dans l'Annexe 32.
- En cas de dépassement de délai maximum tel que défini à l'annexe 32, des pénalités seront appliquées :
 - La pénalité sera de 30 €/jour calendaire pour chaque jour calendaire de retard au-delà du délai maximum visé à l'annexe 32b et dans la limite d'un montant de 10% sur le prix de l'opération facturée.
- Ces pénalités ne sont pas prises en compte dans le calcul du plafond visé au pénalités d'exploitation

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, demande des précisions concernant la campagne de recours engagée contre Mégalis Bretagne par le groupement Sogetrel.

Le Président précise qu'un accord à l'amiable a été trouvé et qu'il a été présenté en Bureau syndical le 29 janvier 2026.

Patrick Malfait indique qu'un protocole transactionnel a été conclu avec le Groupement pour un montant supplémentaire de 9,7 millions d'euros, mettant fin au litige. Cet accord porte le coût unitaire de la prise (pour les départements 22 et 35) à 1 461 €, contre 1 419 € dans le cadre d'un règlement amiable sans recours pour le département du Finistère. L'écart de coût final est jugé acceptable au regard des bénéfices de l'accord, celui-ci permettant d'éviter une procédure contentieuse incertaine d'une durée estimée de 8 à 10 ans.

Lionel Jouneau demande si le versement de 9,7 millions d'euros effectué clôture définitivement le contentieux avec le groupement d'entreprises.

Le Président confirme que le virement a été effectué cette semaine. Et le désistement officiel a été prononcé par le tribunal administratif à travers une ordonnance.



■ **Il est proposé :**

- D'APPROUVER** les modifications de la convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°21 à la convention.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 1 abstention (Benoît MICHOT).
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les modifications de la convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°21 à la convention.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les comptes de gestion / administratifs 2025.



4. Budget

- Approbation du compte de gestion du budget principal 2025
- Vote du compte administratif du budget principal 2025
- Approbation du compte de gestion du budget annexe - BTHD 2025
- Vote du compte administratif du budget annexe - BTHD 2025
- Approbation du compte de gestion du budget annexe - RUHD 2025
- Vote du compte administratif du budget annexe - RUHD 2025
- Budget supplémentaire principal 2026
- Décision modificative n°1 (technique) - BTHD 2026
- Budget supplémentaire annexe - BTHD 2026
- Affectation du résultat budget annexe - BTHD 2025 et décision sur le résultat budget principal et annexe RUHD
- Budget supplémentaire annexe - RUHD 2025



Compte administratif 2025 – Budget principal Exécution générale

- Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2025 : 5,22 M€		
Participations statutaires	1,76 M€	34%
Contributions d'accès aux services + cyber	1,31 M€	25%
Divers (remboursement de charges budget annexe...)	0,91 M€	17%
Projets coopératifs	1,04 M€	20%
Recettes d'ordre	0,20 M€	4%



Dépenses de fonctionnement 2025 : 5,05 M€		
Masse salariale	2,19 M€	43%
Bouquet de services	1,06 M€	21%
Frais de structure	0,74 M€	15%
Dépenses d'ordre	0,63 M€	12%
Autres activités	0,43 M€	9%

Résultat de fonctionnement 2025 : + 0,17 M€

■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2025 0,63 M€		
Recettes d'ordre	0,63 M€	100%

Dépenses d'investissement 2025 0,97 M€		
Frais de structure + divers	0,19 M€	19%
Dépenses d'ordre	0,20 M€	21%
Bouquet de services 2025-2029	0,20 M€	21%
Projets coopératifs	0,38 M€	39%

Résultat d'investissement 2025 = - 0,34 M€

Coûts complets – coûts de revient

■ Coût complet =

- Dépenses directes d'investissement et de fonctionnement (développement, hébergement, exploitation, maintenance...) de l'exercice

+

- Dépenses indirectes (moyens humains et frais de structure) nécessaires au fonctionnement de chaque service et projet sur une année donnée.

■ Coût de revient = coût complet d'un service ou d'un projet pour chaque collectivité adhérente / utilisatrice.



Coûts complets – coûts de revient Bouquet de services

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité
Bouquet de services Coûts complets	2 500 141,53€			
Passation des marchés	426 250,90€	983	433,62	411,13
Parapheur	251 552,89€	1 065	236,20	236,20
Orchestrateur Pastell	216 238,71€	2 149	100,62	100,62
Archivage électronique	194 533,31€	1 981	98,20	98,20
Socle d'identités	132 924,08€	2 299	57,82	57,82
Accompagnement Cybersécurité	122 612,36€	40	3 065,31	2 705,31
Convocation des élus	100 171,72€	198	505,92	505,92
Portail opendata	99 216,11€	2 149	46,17	46,17
Formation accompagnement	96 475,71€	582	165,77	165,77
TdT ACTES	93 767,49€	1 985	47,23	47,048
Exécution des marchés	89 962,72€	652	137,98	137,98
Signature en ligne	77 062,15€		SERVICE 2026	
Partage et collaboration nextcloud	69 760,33€	232	300,69	300,69
TdT PES	63 057,35€	1 252	50,36	50,06

Comité syndical du 6 mars 2026

36



Coûts complets – coûts de revient Bouquet de services

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité
Bouquet de services Coûts complets				
Base DCE	51 225,75	199	257,41	182,04
RDV en ligne	49 785,91		SERVICE 2026	
Coffre-fort de MDP	49 192,33	231	212,95	212,95
Plateforme e-learning	43 938,10	89	493,69	493,69
Démarches en ligne	43 114,21		SERVICE 2026	
Sauvegarde en ligne	41 514,01	53	783,28	783,28
Transfert de fichiers	38 652,22	516	74,91	74,91
TdT FACTURES	37 853,78	166	228,03	228,03
Sourcing fournisseurs	35 553,85	679	52,36	52,36
OPENRGPD	28 403,97	139	204,35	204,35
Accessibilité numérique	23 976,19	5	4 795,24	4 795,24
Sobriété numérique	23 345,38	7	3 335,05	3 335,05

Comité syndical du 6 mars 2026

37



Coûts complets – coûts de revient Projets coopératifs

	Montant total des dépenses	Nb d'entités utilisatrices	Coût de revient par entité	Coût de revient fonct. par entité
Projets coopératifs Coûts complets	522 358,67€			
Autorisations du Droit des Sols	208 293,33€	474	439,44	340,81
KorriGo Multiservices	142 493,34€	13	10 961,02	10 059,45
OuestGo	171 572,00€	55	3 119,49	2 694,40



Compte administratif 2025 – Budget annexe BTHD Exécution générale

■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2025 : 81,03 M€		
Recettes issues de la DSP	44,63 M€	55%
Recettes d'ordre	8,47 M€	11%
Refacturation (Axione, THDB)	18,70 M€	23%
Subvention exploitation FTTH (2%)	1,17 M€	1%
Cession des poteaux	7,02 M€	9%
Divers	1,04 M€	1%



Dépenses de fonctionnement 2025 : 61,13 M€		
Exploitation du réseau FTTH	32,87 M€	54%
Dépenses d'ordre	16,46 M€	27%
Intérêts de la dette	8,14 M€	13%
Masse salariale	1,96 M€	3%
Divers	1,70 M€	3%

Résultat de fonctionnement 2025 : + 19,90 M€



■ Section d'investissement

Recettes investissement 2025 : 284,97 M€			Dépenses investissement 2025 : 294,10 M€		
Emprunts	70,00 M€	25%	P3	174,66 M€	59%
Subvention investissement FTTH	95,97 M€	34%	P2	25,46 M€	9%
FSN P2+P3	36,90 M€	13%	Dépenses d'ordre	31,36 M€	11%
Recettes d'ordre	39,35 M€	13%	Subventions raccordements	29,90 M€	10%
FEDER P1+P3	27,76 M€	10%	Remboursement du capital des emprunts	24,57 M€	8%
Divers (affectation du résultat, etc...)	14,99 M€	5%	Extensions	3,25 M€	1%
			Divers (Enedis, HBNRO, etc...)	4,90 M€	2%

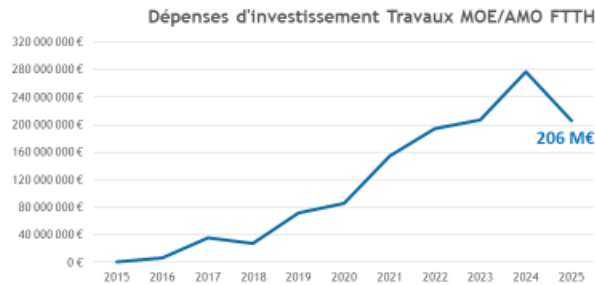
Résultat d'investissement 2025 : - 9,13 M€

Comité syndical du 6 mars 2026

40



■ Evolution des dépenses de travaux et maîtrise d'œuvre FTTH (2015-2025)



Comité syndical du 6 mars 2026

41



■ Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2025 : 0,87 M€		
Recettes d'ordre	0,48 M€	55%
Recettes commerciales	0,08 M€	9%
Convention d'exploitation et de moyens REGION	0,31 M€	36%

■

Dépenses de fonctionnement 2025 : 0,88 M€		
Exploitation du réseau	0,3 M€	34%
Dépenses d'ordre	0,54 M€	61%
Masse salariale	0,04 M€	5%

Résultat de fonctionnement 2025 : 0,01 M€



■ Section d'investissement

Recettes d'investissement 2025 : 0,99 M€		
Conventionnement Région	0,45 M€	45%
Recettes d'ordre	0,54 M€	55%

■

Dépenses d'investissement 2025 0,48 M€		
Dépenses d'ordre	0,48 M€	100%

Résultat d'investissement 2025 = 0,51 M€

Le Président quitte la séance et confie la présidence à Stéphane Perrin-Sarzier, Vice-Président.



Résultat de l'exercice 2025	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		171 258,70 €	
Déficit	343 152,18 €		171 893,48 €

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Excédent	3 106 276,71 €	0,00 €		2 934 383,23 €
Déficit			171 893,48 €	

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2025 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **D'APPROUVER**, le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2025 tel qu'établi pour le comptable public comme présenté



■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	5 052 006,22	971 597,06	6 023 603,28
Recettes	5 223 264,92	628 444,88	5 851 709,80
Résultat n	171 258,70	- 343 152,18	- 171 893,48
Résultat reporté de l'exercice n-1	1 574 106,85	1 532 169,86	3 106 276,71
Excédent de clôture à reporter sur n+1	1 745 365,55	1 189 017,68	2 934 383,23

Comité syndical du 6 mars 2026

45

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget principal pour l'exercice 2025 comme ci-dessus.



Résultat de l'exercice 2025	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent		19 898 917,15 €	10 764 711,31 €
Déficit	9 134 205,84 €		

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Excédent	30 677 437,01 €	14 098 119,10 €	10 764 711,31 €	27 344 029,22 €
Déficit				

■ **Il est proposé :**

- D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2025 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe BTHD pour l'exercice 2025 tel qu'établi par comptable public comme présenté.



■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	61 127 400,06	294 103 605,49	355 231 005,55
Recettes	81 026 317,21	284 969 399,65	365 995 716,86
Résultat n	19 898 917,15	- 9 134 205,84	10 764 711,31
Résultat reporté de l'exercice n-1	3 513 800,00	13 065 517,91	16 579 317,91
Excédent de clôture à reporter sur n+1	23 412 717,15	3 931 312,07	27 344 029,22

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion ;
- **D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe BTHD pour l'exercice 2025 comme ci-dessus.



Compte de gestion 2025 – Budget annexe RUHD



Résultat de l'exercice 2025	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total sections
Excédent	513 619,90 €		502 889,78 €
Déficit		10 730,12	

	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
Excédent		0,00 €	502 889,78 €	
Déficit	509 702,11€			6 812,33 €

■ **Il est proposé :**

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER**, le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2025 tel qu'établi par le comptable public comme présenté

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ARRETER** et **d'APPROUVER** le compte de gestion du budget annexe RUHD pour l'exercice 2025 tel qu'établi par comptable public comme présenté.



■ **Il est proposé :**

- DE CONSTATER** la conformité des résultats du Compte Administratif avec ceux du Compte de Gestion.
- D'ARRETER** le Compte Administratif du budget annexe RUHD pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	879 430,52	480 596,55	1 360 027,07
Recettes	868 700,40	994 216,45	1 862 916,85
Résultat n	- 10 730,12	513 619,90	502 889,78
Résultat reporté de l'exercice n-1	- 56 560,78	- 453 141,33	- 509 702,11
Excédent de clôture à reporter sur n+1	- 67 290,90	60 478,57	- 6 812,33

Comité syndical du 6 mars 2026

49

Le Président reprend la présidence de séance, et invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à poursuivre la présentation avec les budgets supplémentaires 2026.



Budget supplémentaire principal 2026

Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		+1 745 365,55
Equilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	181 366,00	0,00	+1 770 365,55	
77	773	Mandats annulés sur exercice antérieurs	0,00	25 000,00		+ 25 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 1 770 365,55	+ 1 770 365,55
Résultat reporté						
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00		+ 1 189 017,68
Report de crédits 2025						
20	2032	Frais de recherche et de développement	0,00	12 350,00	+ 12 350,00	
20	2033	Frais d'insertion	0,00	750,00	+ 750,00	
20	2051	Concessions et droits similaires	0,00	40 671,30	+ 40 671,30	
21	2181	Installations générales agencements et aménagements divers	0,00	4 351,35	+ 4 351,35	
21	21838	Autres	0,00	1 177,50	+ 1 177,50	
Ajustement de crédits à la suite du renouvellement du bail						
27	275	Dépôts et cautionnement versés	5 500,00	30 500,00	+ 25 000,00	
Crédits issus des Autorisations de programme 2025 non pourvu au BP						
20	2032	Frais de recherche et de développement	0,00	10 986,50	+ 10 986,50	
23	2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	114 836,10	+ 114 836,10	
Equilibre de la section d'investissement						
021	021	Virement de la section de fonctionnement	181 366,00	0,00		+ 1 770 365,55
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	0,00	0,00	+ 2 749 260,48	
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 2 959 383,23	+ 2 959 383,23

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget principal 2026 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de + 1 745 365,55 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de + 1 189 017,68 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Comité syndical du 6 mars 2026

50

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget principal 2026 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de +1 745 365,55 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de + 1 189 017,68 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».



Budget annexe BTHD – DM1 (technique)



Syndicat mixte de coopération territoriale

■ Changements de comptes de la nomenclature M4 intervenus après le vote du budget primitif

Chapitre	Article	Libellé	BP	Dépenses	Recettes
67	6712	Amendes fiscales et pénales	550 000,00	- 550 000,00	
65	6582	Pénalités, amendes fiscales	0,00	+ 550 000,00	
042	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées	8 002 501,00		- 8 002 501,00
042	747	Quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00		+ 8 002 501,00
042	675	Valeur comptable d'élément d'actif cédés	6 000 000,00	- 6 000 000,00	
042	657	Valeur comptable d'élément d'actif cédés	0,00	+ 6 000 000,00	
75	757	Redevances versées par les fermiers	50 000 000,00		- 50 000 000,00
75	7517	Redevances versées par les fermiers	0,00		+ 50 000 000,00
77	775	Produits des cessions d'éléments d'actifs	6 000 000,00		- 6 000 000,00
75	7517	Produits des cessions d'éléments d'actifs	0,00		+ 6 000 000,00
77	7711	Dépôts et pénalités perçus	1 202 000,00		- 1 202 000,00
75	7585	Dépôts et pénalités perçus	0,00		+ 1 202 000,00
74	74	Subvention d'exploitation	2 000 770,00		- 2 000 770,00
74	748	Subvention d'exploitation de tiers	0,00		+ 2 000 770,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				+0,00	+0,00

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER** la Décision modificative n°1 (technique) du budget annexe BTHD 2026 comme ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la Décision modificative n°1 (technique) du budget annexe BTHD 2026 comme ci-dessus.

Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes
Résultat reporté						
002	002	Résultat reporté	0,00	0,00		+ 11 706 358,58
Ecritures d'ordre						
042	747	Quote-part des subventions d'investissement transférées	8 002 501,00	8 502 501,00		+ 500 000,00
042	657	Valeur comptable d'éléments d'actif cédés	6 000 000,00	-8 000 000,00	+ 2 000 000,00	
042	6811	Dotations aux amortissements	12 467 000,00	14 467 000,00	+ 2 000 000,00	
042	6812	Dotations aux amortissements charges à répartir	10 000,00	15 000,00	+ 5 000,00	
Credits divers (reventes de poteaux)						
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	0,00	+50 000,00	+ 50 000,00	
75	7517	Produits des cessions d'éléments d'actifs	6 000 000,00	-8 000 000,00		+ 2 000 000,00
Equilibre de la section de fonctionnement						
023	023	Virement à la section d'investissement	24 734 337,00	0,00	10 151 358,58	
TOTAL FONCTIONNEMENT					+ 14 206 358,58	+ 14 206 358,58

Résultat reporté						
001	001	Solde d'exécution positif reporté	0,00	0,00		+ 3 931 312,07
Credits divers (dont subvention de raccordements)						
27	2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droits privé	28 000 000,00	30 000 000,00	+ 2 000 000,00	
040	2153	Installations à caractère spécifiques	6 000 000,00	8 000 000,00		+ 2 000 000,00
Ecritures d'ordre						
040	13917	Quote-part des subventions d'investissement transférées	1 632 000,00	2 132 000,00	+ 500 000,00	
040	28153	Dotations aux amortissements	10 923 000,00	12 923 000,00		+ 2 000 000,00
040	4816	Dotations aux amortissements charges à répartir	10 000,00	15 000,00		+ 5 000,00
Reports 2025						
20	2031	Frais d'études	0,00	31 427,00	+ 31 427,00	
20	2032	Frais de recherche et de développement	0,00	5 700,00	+ 5 700,00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	518,75	+ 518,75	
20140001	2153	Installations à caractère spécifique	0,00	75 732,00	+ 75 732,00	
20140001	2315	Installations, matériels et outillage techniques	0,00	5 455 052,40	+ 5 455 052,40	
23	232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	7 312,50	+ 7 312,50	
13	1311	Etat et établissement nationaux	0,00	107 288,00		+107 286,00
Equilibre de la section d'investissement						
10	1068	Autres réserves	0,00	11 706 358,57		+ 11 706 358,57
16	1641	Emprunts en euros	34 064 256,00	12 238 683,43		- 21 825 572,57
021	021	Virement de la section d'exploitation	24 734 337,00	0,00		+10 151 358,58
TOTAL INVESTISSEMENT					+ 8 075 742,65	+ 8 075 742,65

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** le Budget supplémentaire du budget annexe BTHD 2026 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 11 706 358,58 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 3 931 312,07 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- D'AFFECTER** à l'investissement 50% du résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget annexe BTHD 2025, à savoir 11 706 358,57 €.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le Budget supplémentaire du budget annexe BTHD 2026 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 11 706 358,58 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

- **D'INSCRIRE** la somme de 3 931 312,07 € au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».
- **D'AFFECTER** à l'investissement 50% du résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget annexe BTHD 2025, à savoir 11 706 358,57 €.



Budget supplémentaire annexe - RUHD 2026



Chapitre	Article	Libellé	BP	Exécution	Dépenses	Recettes	
Résultat reporté							
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	+ 67 290,90		
Equilibre de la section de fonctionnement							
74	7472	Régions	310 030,00	377 320,00		+ 67 290,90	
TOTAL FONCTIONNEMENT						+ 67 290,90	+ 67 290,90
Résultat reporté							
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00		+ 60 478,57	
Equilibre de la section d'investissement							
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	30 478,57	+ 30 478,57		
21	21538	Autres réseaux	20 000,00	50 000,00	+ 30 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT						+ 60 478,57	+ 60 478,57

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2026 comme ci-dessus.
- D'INSCRIRE** la somme de 67 290,90 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- D'INSCRIRE** la somme de 60 478,57 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le budget supplémentaire du budget annexe RUHD 2026 comme ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** la somme de 67 290,90 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ».
- **D'INSCRIRE** la somme de 60 478,57 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».



- Mise en place d'un comité social territorial local



Mise en place d'un comité social territorial local

- Les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents doivent se doter d'un comité social territorial chargé de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.
- Au 1^{er} janvier 2026, les effectifs du Syndicat mixte sont de 53 agents. Il convient donc de mettre en place un comité social territorial.
- **Il est proposé :**
 - DE CREER** un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique ;
 - DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) à 3.
 - DE NE PAS MAINTENIR** le paritarisme numérique entre le nombre de représentants du syndicat mixte et celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
 - DE NE PAS RECUEILLIR** l'avis du collège des représentants du syndicat mixte.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE CREER** un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique ;
- **DE FIXER** le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) à 3.

- **DE NE PAS MAINTENIR** le paritarisme numérique entre le nombre de représentants du syndicat mixte et celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DE NE PAS RECUEILLIR** l'avis du collège des représentants du syndicat mixte.



Prochaines échéances



- Post élections municipales / communautaires : Désignation des délégués Mégalis Bretagne dans les EPCI
 - Courrier envoyé aux EPCI
- Septembre 2026 : Comité syndical d'installation des nouveaux délégués EPCI
- Novembre 2026 : Comité syndical
 - Orientations budgétaires 2027
- Décembre 2026 : Comité syndical
 - Vote des budgets 2027

Le Président remercie l'ensemble des délégués présents et les équipes du Syndicat mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.